



# AG Business Invest

## L'investissement au service de votre société !

Lorsqu'il s'agit de choisir un investissement pour votre société ou votre a.s.b.l., vous ne vous lancez pas à la légère. Vous voulez au contraire un investissement sûr et rentable qui répond à vos attentes. Vous optez pour la sécurité de pouvoir libérer rapidement les avoirs investis, si nécessaire. Bref, vous cherchez un placement approprié pour votre société ou votre a.s.b.l.

AG Business Invest est une opération de capitalisation [Branche 26] d'AG Insurance exclusivement réservée aux sociétés, a.s.b.l., et autres personnes morales, comme par exemple les associations de copropriétaires et les associations professionnelles. Cette opération de capitalisation est destinée aux personnes morales qui veulent investir de l'argent à moyen terme pour obtenir un rendement attrayant.

AG Business Invest combine la certitude d'un taux d'intérêt fixe avec la possibilité d'un rendement supérieur via une éventuelle participation bénéficiaire annuelle. Le taux garanti est de 0,25% (en vigueur le 01/11/2016). Le taux d'application sur le contrat est celui en vigueur au moment de la réception de la prime par AG Insurance et est garanti jusqu'au terme du contrat. **Le contrat est conclu pour une durée de 8 ans.** Un contrat AG Business Invest peut être souscrit à partir de 15.000 EUR. Des primes supplémentaires ne sont pas admises.

Etant donné que AG Business Invest est souscrit au nom de la société ou de l'a.s.b.l., la continuité est entièrement garantie. Le décès d'un des associés, une modification dans la structure des membres de l'a.s.b.l., une fusion ou une scission de la société... AG Business Invest se poursuit tout simplement. Vous évitez ainsi de devoir chercher un nouveau placement dans la précipitation à un moment défavorable.

Un relevé annuel facilite une comptabilité et une déclaration à l'impôt des sociétés correctes ainsi que le calcul de la taxe annuelle compensatoire des droits de succession sur les actifs des a.s.b.l.

## Les caractéristiques de AG Business Invest

- Un investissement sûr avec un taux d'intérêt fixe.
- La possibilité d'obtenir un rendement supérieur via une éventuelle participation bénéficiaire annuelle. La participation bénéficiaire future n'est pas garantie et peut fluctuer en fonction de la conjoncture économique et des résultats de AG Insurance. Chaque participation bénéficiaire accordée est définitivement acquise et produit à son tour des intérêts.
- La prime, la durée et le rendement minimal sont fixés au préalable pour toute la durée.
- Les frais d'entrée s'élèvent à 3% sur la prime nette investie.
- les frais de gestion :
  - 0,50% sur la réserve [sur la base annuelle] si la prime brute est inférieure à 100.000 EUR
  - 0,45% sur la réserve [sur la base annuelle] si la prime brute est supérieure ou égale à 100.000 EUR

- **Liquidité** : 10 % de la réserve brute, avec un maximum de 100 000 EUR par an, peuvent être prélevés par rachats libres et sans frais. Les rachats qui excèdent ce plafond sont soumis à une indemnité de rachat de 250 EUR et à une correction financière [la valeur de rachat est alors corrigée par un facteur reflétant l'évolution des taux d'intérêt du marché].
- AG Business Invest n'est pas lié à la durée de vie d'une personne physique.
- Pas de taxe sur la prime et sur les opérations de bourse.
- Chaque année, un relevé clair de la valeur de votre investissement au 31 décembre.
- AG Business Invest est soumise au droit belge.
- Possibilité de mettre votre AG Business Invest en gage d'un crédit.

## AG Business Invest d'un point de vue fiscal

	Pour les personnes morales soumises à l'impôt des sociétés	Pour les a.s.b.l.
A la souscription	Pas de taxe sur la prime.	Pas de taxe sur la prime.
En cours de contrat Intérêts et participation bénéficiaire	La société doit reprendre chaque année, dans son résultat, les intérêts et la participation bénéficiaire acquise, si bien que ceux-ci sont soumis à l'impôt des sociétés.	Pas d'imposition pendant la durée du AG Business Invest.
Taxe annuelle de 0,17% compensatoire des droits de succession sur les avoirs des a.s.b.l. au 31 décembre.	Sans objet.	D'application.
A la date d'échéance et en cas de rachat	AG Insurance prélève un précompte mobilier de 30% sur le rendement garanti et la participation bénéficiaire lors du paiement. Il s'agit d'un précompte mobilier imputable et éventuellement remboursable. L'impôt final est fonction du pourcentage de l'impôt des sociétés.	Pour les personnes morales soumises à l'impôt des personnes morales, AG Insurance prélève un précompte mobilier de 30% sur le rendement et la participation bénéficiaire. Il s'agit d'un précompte libératoire.

## AG Business Invest d'un point de vue comptable

Pour les sociétés	Pour les a.s.b.l.
La société doit reprendre AG Business Invest dans ses actifs dans la comptabilité. Il ne s'agit donc pas d'une charge déductible [comme par exemple la prime versée dans le cadre d'une assurance de groupe].	Une a.s.b.l. soumise à une double comptabilité doit reprendre le AG Business Invest dans ses actifs.
A la clôture de chaque exercice comptable, la valorisation du AG Business Invest doit être adaptée dans la comptabilité en fonction des intérêts et de la participation bénéficiaire attribuée.	Les a.s.b.l. qui ne tiennent pas une double comptabilité doivent reprendre le montant de la réserve dans une annexe à leur comptabilité.

Pour toute question vous pouvez, en première instance, vous adresser à votre intermédiaire d'assurance. Toutes les plaintes concernant ce produit peuvent être transmises à AG Insurance sa, Service de Gestion des Plaintes [customercomplaints@aginsurance.be, Tél. : 02/664.02.00], Bd. E. Jacqmain 53 à B-1000 Bruxelles. Si la solution proposée par AG Insurance ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez soumettre votre plainte à l'Ombudsman des Assurances [info@ombudsman.as], Square de Meeûs 35 à B-1000 Bruxelles, www.ombudsman.as.

La fiche info financière et les conditions générales sont disponibles gratuitement chez votre intermédiaire ou sur [www.aginsurance.be](http://www.aginsurance.be).

## Votre courtier